

M. Bernard CAZEAU (Dordogne-LaREM), président, et Mme Sylvie GOY-CHAVENT (Ain-Union Centriste), rapporteure, présentent les conclusions de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens des services de l'État pour faire face à l'évolution de la menace terroriste après la chute de l'État islamique

MENACE TERRORISTE

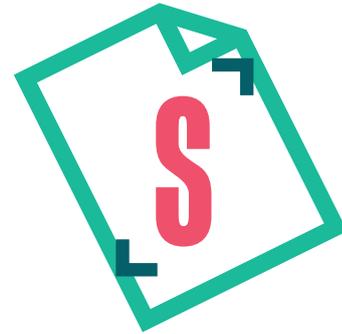
Pour une République plus juste mais plus ferme

LES 10 PRINCIPALES PROPOSITIONS

1

Mettre en place, dans chaque département, un pôle de lutte contre l'islam radical pour mieux lutter contre le communautarisme et la prégnance du fait religieux dans certains quartiers.

2



3



Mettre davantage en œuvre la possibilité d'expulser des individus radicalisés fichés S de nationalité étrangère.

4



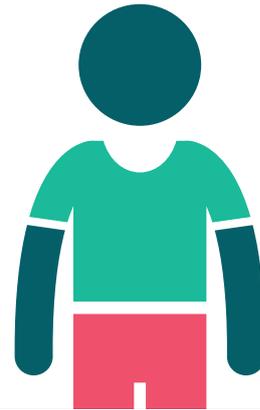
Faire des maires des acteurs à part entière du renseignement, notamment en les conviant aux réunions des groupes d'évaluation départementaux (GED) et en leur donnant accès à la liste des individus inscrits au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) présents dans leur commune.

Intégrer les détenus de droit commun les plus engagés dans un processus de radicalisation dans le dispositif des quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER).

5

Appliquer aux TIS (individus incarcérés pour des faits de terrorisme en lien avec l'islam radical) binationaux la disposition du code civil permettant de déchoir de leur nationalité française les binationaux ayant commis des actes de terrorisme.

6



7



Assurer un suivi à long terme, au moins jusqu'à leur majorité, des mineurs «returnees» (djihadistes français qui rentrent sur notre territoire) bénéficiant actuellement d'un double suivi (aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse).

Etendre au terrorisme les compétences du futur parquet européen.

9



Inscrire le salafisme sur la liste des dérives sectaires de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

8

Réaffirmer les valeurs de la République et mobiliser l'ensemble de notre arsenal juridique pour lutter contre les troubles à l'ordre public que peut provoquer le salafisme (interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public ou fermeture de lieux de culte incitant à la violence ou à la discrimination).

10

Inviter l'islam de France à mieux se structurer et à se financer de façon plus transparente.